



Problème possible de pension alimentaire?

Par **jennifer**, le **06/06/2009** à **20:05**

Bonjour,

Mes parents sont divorcés depuis plus de cinq ans, mon père ayant refusé son droit de visite je ne le vois plus depuis. Aujourd'hui je suis étudiante et je voudrais savoir si le fait de cacher le nom de mon établissement (tout en laissant le cachet administratif et la signature attestant ma scolarité) permet à mon père de ne pas me verser ma pension? car celui-ci cherche tous les moyens pour ne plus me la verser.

Par **Marion2**, le **06/06/2009** à **22:26**

Bonsoir,

Votre père doit obligatoirement verser la pension alimentaire, aucune raison ne peut être invoquée pour un non-paiement.

Si votre père décide de lui-même un jour d'en arrêter le règlement, saisissez un huissier avec le jugement où est mentionné le montant de ladite pension.

Cordialement.